

**BAREME DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES DES NON SALARIES AGRICOLES
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER POUR L'ANNEE 2020**

Cotisation assurance maladie-maternité (AMEXA)	
Chef d'exploitation ou d'entreprise bénéficiant des prestations de l'AMEXA	
Superficie exploitée	Base Majoration
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 2 et 40 ha,	528,26 € jusqu'à 20 ha pondérés Majoration de 70,22 € par hectare au-delà de 20 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 40,01 ha et 120 ha,	1 932,34 € Majoration de 55,23 € par ha au-delà de 40 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 120,01 ha et 800 ha,	6 351,67 € Majoration de 26,13 € par ha au-delà de 120 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise supérieure à 800 ha,	24 111,85 € Majoration de 0,37 € par ha au-delà de 800 ha
Chef d'exploitation ne bénéficiant pas des prestations de l'AMEXA	
Superficie exploitée	Base Majoration
- superficie pondérée de l'exploitation comprise entre 2 ha pondérés et 40 ha,	282,76 € jusqu'à 20 ha Majoration de 61,63 € par ha au-delà de 20 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 40,01 ha et 120 ha,	1 515,36 € Majoration de 48,48 € par ha au-delà de 40 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 120,01 ha et 800 ha,	5 394,76 € Majoration de 22,93 € par ha au-delà de 120 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise supérieure à 800 ha,	20 985,09 € Majoration de 0,32 € par ha au-delà de 800 ha
Cotisations au titre des membres de la famille et associés d'exploitation	
	Montant
Aide familial et associé d'exploitation âgé de 18 ans ou plus rattaché à un CE bénéficiant de l'AMEXA	2/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de moins de 18 ans rattaché à un CE bénéficiant de l'AMEXA	1/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de 18 ans ou plus rattaché à un CE ne bénéficiant pas de l'AMEXA	2/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de moins de 18 ans rattaché à un CE ne bénéficiant pas de l'AMEXA	1/3 de la cotisation du CE
Cotisation d'assurance invalidité	
Chef d'exploitation ou d'entreprise bénéficiant des prestations de l'AMEXA	
Superficie exploitée	Base Majoration
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 2 et 40 ha,	47,35, € jusqu'à 20 ha pondérés Majoration de 6,30 € par hectare au-delà de 20 ha

superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 40,01 ha et 120 ha,	173,23 € Majoration de 4,94 € par ha au-delà de 40 ha
superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 120,01 ha et 800 ha,	569,38 € Majoration de 2,33 € par ha au-delà de 120 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise supérieure à 800 ha,	2 161,42 € Majoration de 0,03 € par ha au-delà de 800 ha

Cotisation invalidité au titre des membres de la famille et associés d'exploitation

	Montant
Aide familial et associé d'exploitation âgé de 18 ans ou plus rattaché à un CE bénéficiant de l'AMEXA	2/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de moins de 18 ans rattaché à un CE bénéficiant de l'AMEXA	1/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de 18 ans ou plus rattaché à un CE ne bénéficiant pas de l'AMEXA	2/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de moins de 18 ans rattaché à un CE ne bénéficiant pas de l'AMEXA	1/3 de la cotisation du CE

Cotisation pension d'invalidité du collaborateur

Collaborateur d'exploitation ou d'entreprise bénéficiant des prestations en nature auprès du régime de l'AMEXA	26,50 €
--	---------

Cotisation IJ AMEXA

Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial ou associé d'exploitation à titre exclusif ou principal	180 €
--	-------

Assurance Vieillesse Individuelle (AVI)

Cotisation du chef d'exploitation, de son conjoint et de l'aide familial

Superficie exploitée	Base	Majoration
- superficie réelle pondérée comprise entre 2 ha et 28 ha pondérés,	40,63 € jusqu'à 20 ha	
	76,57 € entre 20,01 et 28 ha	
- superficie réelle pondérée comprise entre 28,01 ha et 80 ha,	180,27 €	3,76 € par ha au-delà de 80 ha
- superficie réelle pondérée comprise entre 80,01 ha et 120 ha	180,27 €	
- superficie réelle pondérée supérieure à 120 ha	331,27 €	

Assurance Vieillesse Agricole (AVA)	
Chef d'exploitation	
Superficie exploitée	Montant
- superficie jusqu'à 20 ha pondérés	3,87 € par ha
- superficie entre 20,01 ha et 100 ha,	21,48 € par ha
- superficie supérieure à 100 ha	1 796,72 €
Cotisation due par le chef d'exploitation pour son collaborateur	
Montant	46,44 €
Cotisation due pour les aides familiaux de plus de 16 ans	
Montant	45,44 €

Cotisations Prestations Familiales (PFA)	
Surface exploitée	Montant
- jusqu'à 20 ha pondérés	2,94 € par ha
- supérieure à 20 ha pondérés	14,78 € par ha

Cotisation RCO				
Superficie exploitée	Taux de cotisation	Majoration	Assiette de cotisation	
			Chef d'exploitation	Collaborateur, Aide familial
- entre 2 et 14 ha	0,5656 %	Taux majoré de 0,2829 point par ha entre 2,01 et 14 ha	1820 SMIC (18 473 €)	1200 SMIC (12 180 €)
- entre 14,01 et 40 ha	4,00 %			
- supérieure à 40 ha	4,00 %	Taux majoré de 0,0990 point par ha au-delà de 40 ha (uniquement pour les CE)		

Cotisation ATEXA				
Superficie mise en valeur	CE exclusif pu principal	CE à titre secondaire	Collaborateur à titre exclusif ou principal, Aide familial et Associé d'exploitation	Collaborateur à titre secondaire
Inférieure à 2 ha	0	0	0	0
Entre 2 et 3 ha	38,59 €	19,29 €	14,85 €	7,42 €
Entre 3 et 4 ha	57,93 €	28,96 €	22,29 €	11,15 €
Entre 4 et 5 ha	77,27 €	38,63 €	29,73 €	14,87 €
Entre 5 et 6 ha	96,61 €	48,30 €	37,18 €	18,59 €
Entre 6 et 7 ha	115,95 €	57,97 €	44,62 €	22,31 €
Entre 7 et 8 ha	135,29 €	67,64 €	52,06 €	26,03 €
Entre 8 et 9 ha	154,63 €	77,31 €	59,50 €	29,75 €
Entre 9 et 10 ha	173,97 €	86,98 €	66,94 €	33,47 €
Entre 10 et 11 ha	193,31 €	96,65 €	74,39 €	37,19 €
Entre 11 et 12 ha	212,65 €	106,32 €	81,83 €	40,91 €
Entre 12 et 13 ha	231,99 €	115,99 €	89,27 €	44,63 €
Entre 13 et 14 ha	251,33 €	125,66 €	96,71 €	48,36 €
Entre 14 et 15 ha	270,67 €	135,33 €	104,15 €	52,08 €
Entre 15 et 16 ha	290,01 €	145,00 €	111,60 €	55,80 €
Entre 16 et 17 ha	309,35 €	154,67 €	119,04 €	59,52 €
Entre 17 et 18 ha	328,69 €	164,34 €	126,48 €	63,24 €
Entre 18 et 19 ha	348,03 €	174,01 €	133,92 €	66,96 €
Entre 19 et 20 ha	367,37 €	183,68 €	141,36 €	70,68 €
Entre 20 et 21 ha	386,71 €	193,35 €	148,81 €	74,40 €
Entre 21 et 22 ha	406,05 €	203,02 €	156,25 €	78,12 €
Entre 22 et 23 ha	425,39 €	212,69 €	163,69 €	81,85 €
Entre 23 et 24 ha	444,73 €	222,36 €	171,13 €	85,57 €
Egale ou supérieure à 24 ha	464,07 €	232,03 €	178,57 €	89,29 €

VIVEA / AGEFOS PME (ex FAF PCM)			
Surface pondérée exploitée	entre 2 ha et 39.99 ha	entre 40 ha et 120 ha	Supérieure à 120 ha
Chef d'exploitation	30 €	79,70 €	148,68 €
Membres de la famille		30 €	

EXONERATION JEUNES AGRICULTEURS		
	% d'exonération	Plafond de l'exonération
1 ^{ère} année	65 %	2 045,71€
2 ^{ème} année	55 %	1 730,98 €
3 ^{ème} année	35 %	1 101,53 €
4 ^{ème} année	25 %	786,81 €
5 ^{ème} année	15 %	472,09 €

NB : les personnes assujetties sur la base du temps de travail, pour des activités appréciées uniquement sur le temps de travail ou pour des activités appréciées sur la superficie pondérée et sur le temps de travail sont réputées mettre en valeur une exploitation égale à 2 ha pondérés et sont redevables de cotisations sur cette base (Cf. instruction ministérielle N°SG/SASFL/SDTPS/2015-370 du 20 avril 2015)

H:\COMMUNICATION\WEB\INTERNET\Internet 2020\MISE A JOUR SITES\2 Exploitant\Cotisations des non salariés\les cotisations des NSA en outre-mer\Barème cotisations NSA Outre-mer 2020.docx